

MONOGRAPHIE – IRLANDE

Remarque préliminaire : dans ce document, l'abréviation "CESCA" signifie "**Coopération Extérieure dans les Secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel avec les pays tiers non membres de l'Union européenne/Espace économique européen et non candidats**".

Cette abréviation prend ainsi en compte le périmètre géographique de l'étude qui exclut la coopération extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel des Etats membres de l'Union et des autres membres de l'EEE avec les autres Etats membres de l'UE/ EEE et les pays candidats à l'adhésion.

1 Synthèse

- ⇒ **La visibilité des actions CESCA reste difficile.** L'action culturelle est orientée par les autorités ministérielles mais organisées organes spécifiques et des acteurs culturels « de terrain ». Les actions entreprises manquent de cohérence et la coopération culturelle envers les pays tiers ne s'intègre pas à des programmes spécifiques. Cependant, les acteurs culturels prennent conscience de la force des partenariats et s'orientent vers plus de coopération
- ⇒ **La dynamique culturelle est essentiellement tournée vers l'action nationale et européenne.** Le gouvernement irlandais a en effet, entrepris une réelle politique de renouveau culturel en aidant les institutions culturelles à préserver et faire connaître leur patrimoine. Cependant, l'axe fort du gouvernement est avant tout de susciter l'intérêt du public national pour la culture, et, dans un deuxième temps, développer le tourisme. Les initiatives culturelles vise la « promotion » de la culture irlandaise avant la « coopération ».
- ⇒ **L'Arts Council est l'acteur culturel majeur.** A la fois financeur et acteur, il est l'instrument ministériel d'application des orientations politiques tout en restant autonome. Il intervient indirectement par les aides financières et directement par des implications dans les projets culturels. Le budget qu'il consacre à la CESCA est estimé à 0,3 % de son budget total en 2002, soit environ 144 K€¹.
- ⇒ **Les ressources financières émanent du Département des Arts et du Département des Affaires Etrangères, essentiellement.** Le Département des Arts, des Sports et du Tourisme alloue environ 1% de son budget, soit 700 K€ à la coopération extérieure, mais peut débloquer ponctuellement des enveloppes équivalentes à son budget total. Le Département des Affaires Etrangères a vu son budget à la baisse depuis 2001, et ne représente que 681 K€ en 2002.

2 Mise en évidence des principales caractéristiques nationales en terme de coopération culturelle dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel

▪ Les acteurs et leurs missions

La politique culturelle irlandaise repose essentiellement sur le Département des Arts, des Sports et du Tourisme (administration de l'Etat chargée de la culture). Les Départements (en charge de la culture et des affaires étrangères) ont avant tout un rôle de financement et d'orientation stratégique. Les initiatives sont concrètement prises essentiellement par l'*Arts Council* chargé d'octroyer des subventions à des acteurs culturels (associations, fondations) ; et par les institutions culturelles déléguées (financées et contrôlées directement par le Département des Arts, des Sports et du Tourisme).

Le Département des Arts, des Sports et du Tourisme (*Department of Arts, Sports and Tourism*) est le service en charge de la culture et des arts. Cet organe ministériel, conseillé

¹ Estimation par les acteurs rencontrés

par le *Cultural relation Commitee*, définit les lignes stratégiques à suivre. Cependant, il mène peu d'actions directes et les axes d'action définis par le département restent orientés vers la politique culturelle intérieure du pays.

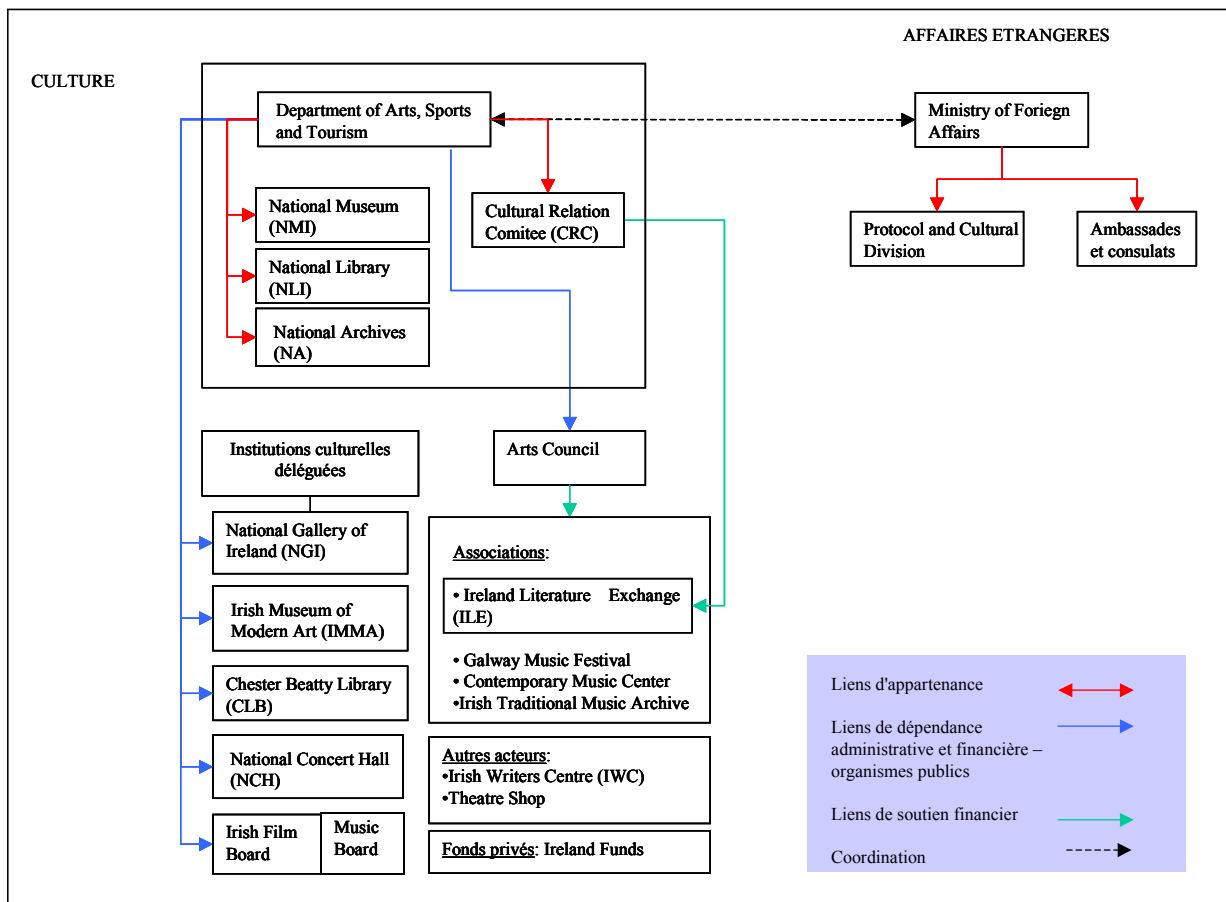
La mise en œuvre concrète de la politique culturelle est essentiellement déléguée à l'Arts Council, principal acteur culturel du pays, et à des institutions culturelles. A la fois financeur et opérateur, il aide les associations et organisations culturelles et organise des événements artistiques variés. En matière de CESCO, l'Arts Council est aussi l'acteur principal car il met en œuvre les directives issues et du Département des Arts et de la section culturelle du Département des Affaires Etrangères. Vers lui convergent les attentes gouvernementales et les moyens financiers pour organiser des actions de collaboration. Cependant, il s'est prononcé pour la création d'une entité autonome chargé des actions culturelles avec l'extérieur².

Les institutions culturelles (*National Gallery, National Museum, Archives Nationales, Librairie Nationale, Chester Beatty Library, Irish Museum of Modern Art et National Concert Hall*) bénéficient de subventions du Département des Arts. Celui-ci finance et contrôle des organismes délégués tels que le *Film Board* et le *Music Board* qui sont d'importants acteurs culturels pour le gouvernement. Leurs objectifs prioritaires sont nationaux, mais ils participent à la promotion de la culture irlandaise à travers les actions envers les touristes ou l'organisation de manifestations culturelles à l'étranger.

Le Département des Affaires Etrangères abrite une cellule dédiée à la politique culturelle appelée « *Protocol and cultural division* ». Elle conçoit le poids de la culture dans les relations diplomatiques et l'importance pour l'image d'un pays. Par conséquent, la section ministérielle en charge de la culture, en collaboration avec le *Department of Arts, Sports and Tourism*, transmet des lignes directrices à suivre par l'Arts Council. Son intervention est financière, mais parfois plus directe, dans le cadre de l'animation du réseau d'ambassades et de consulats. Il faut toutefois souligner que les moyens financiers accordés par le Département des Affaires Etrangères restent bien en deçà de ceux octroyés par le Département des Arts.

² Source : site Internet du gouvernement irlandais

Acteurs de coopération culturelle identifiés en Irlande :



Autres acteurs identifiés :

- Ireland Literature Exchange
- Galway Music Festival
- Contemporary Music Center
- Irish Traditionnal Music Archives
- Irish Writers
- Theatre Shop
- Ireland Funds

▪ Importance relative de la CESCA

La coopération culturelle avec les pays tiers à l'Union européenne ne représente pas, en général, l'objectif majeur des acteurs culturels. Les activités culturelles sont avant tout tournée vers la promotion de l'art irlandais, la préservation d'une identité et la sauvegarde du patrimoine. Les manifestations visent d'abord un public national et ensuite touristique.

D'autre part, l'Irlande ne mène pas de véritable politique de coopération. Les actions sont peu souvent menées dans une perspective d'échange ou de réciprocité.

Les véritables actions CESCA émanent d'associations qui organisent ponctuellement des événements de moindre envergure. Cependant, il existe parfois une réelle coopération culturelle avec des communautés irlandaises implantées à l'étranger : Etats-Unis, Canada ou Australie.

- **Ressources financières et humaines mobilisées**

Le budget de coopération extérieure du Département des Arts, des Sports et du Tourisme s'élevait à 300 K€ jusqu'en 2001. Suite à l'intégration du Cultural Relation Committee, son budget actuel est d'environ 700 K€, soit 1 % de son budget total de 70 millions d'euros. La part spécifique réservée aux actions CESCO est impossible à obtenir précisément. L'Arts Council consacre 0,3 % de son budget à la CESCO, soit 144 K€³, et trois personnes en ETP⁴ sont dédiées à la coopération culturelle extérieure.

- **Priorités stratégiques**

Le *First Statement of Strategy 2003 – 2005* du Département des Arts, des Sports et du Tourisme ne définit pas de stratégie en matière de CESCO, car la coopération culturelle avec les pays tiers n'a pas été, jusqu'à présent, un enjeu fondamental. Malgré les nombreux accords culturels de coopération signés avec différents pays tiers, plus de 70% des actions sont tournées vers les Etats membres⁵. L'action culturelle internationale s'inscrit plutôt dans le contexte de promotion globale de l'art irlandais, parallèlement au développement du tourisme. Les axes stratégiques avancés par les Départements concernés par la culture (Département des Arts et Section culturelle du Département des Affaires Etrangères) concordent en vue d'un renfort de l'identité culturelle irlandaise, la promotion du patrimoine et la promotion de l'art traditionnel. Le document stratégique du Département énonce clairement les lignes directrices ministérielles mais leurs traductions concrètes ne sont pas évoquées et peu formalisées sous forme de programme.

Toutefois, l'Irlande semble renouveler ses accords culturels⁶ en faveur d'échanges entre les partenaires culturels nationaux : les décideurs cherchent à renforcer le fonctionnement par réseau et par partenariats. Ces orientations concernent les pays d'immigration irlandaise (Canada, Etats-Unis ou Australie) et l'Asie (axe fort de développement : Chine, Corée et Singapour).

- **Modes, types d'intervention et procédures associées :**

L'unique programme culturel identifié de grande envergure (*Arts and Cultural Capital Enhancement Support Scheme – ACCESS*) concerne des actions nationales de renouvellement et de modernisation des infrastructures.

Il ressort de l'étude que l'action culturelle est, en grande partie, élaborée et financée par les Départements (en charge de la culture et des affaires étrangères). Elle est ensuite mise en œuvre par l'Arts Council et les institutions culturelles nationales. Les relais opérationnels du Département des Arts étant autonomes, les actions perdent ensuite en cohérence et en organisation. Ainsi, l'Arts Council finance d'une part des projets pluriannuels, pour lesquels les procédures sont plus formalisées ; et d'autre part un grand nombre d'associations et de petits organismes, pour lesquels les procédures sont beaucoup plus dynamiques, pour assurer plus de réactivité. Les institutions culturelles nationales ont une action de coopération par la mise en place concrète d'actions : organisations d'expositions, de spectacles théâtraux et audiovisuels, de concerts, etc.

L'Irlande a récemment engagé des réformes de son action culturelle. En effet, L'Arts Council insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des programmes de coopération (essentiellement sous forme de réseaux) entre les différents pays (entre l'Irlande et les pays tiers, et entre pays européens) pour que l'action culturelle irlandaise acquiert plus de visibilité. Les activités

³ Estimation par les acteurs rencontrés

⁴ ETP : Equivalent Temps Plein

⁵ Estimation par les acteurs rencontrés

⁶ Cf 1.2.1 Exemple

soutenues s'orientent vers un principe de développement local et international conjoint : par exemple, soutenir un même artiste d'abord au niveau national puis à l'international.

▪ **Visibilité de la CESCO et informations disponibles**

Les activités CESCO ne sont guère visibles, car il n'existe pas de réelle politique de coopération. Les actions existent mais font partie d'un programme de promotion général d'un artiste, d'un film, d'une compagnie, etc. La part CESCO n'est pas spécifiquement déterminée. D'autre part, les événements culturels organisés visent, dans la plupart des cas, un public local ou européen.

▪ **Lien avec les organisations internationales**

La ville de Cork a été désignée comme capitale culturelle européenne pour l'année 2005. L'Irlande est membre de l'Unesco et prend acte de ses recommandations envers les artistes.

▪ **Attentes à l'égard de l'Union européenne**

L'Irlande souhaiterait que l'Union européenne permette aux différents pays membres de s'organiser afin de partager les expériences et de développer un réseau européen vaste et dynamique.

Les attentes reposent notamment sur la mise en place d'un système d'information efficace (type base de données) qui faciliterait :

- le partage d'expériences et de savoir-faire,
- la mise en place de partenariats,
- les co-financements,
- la centralisation des budgets et une certaine homogénéisation des moyens pour les petits pays.

Les politiques de coopération gagneraient ainsi en moyens, et les actions CESCO en visibilité et en impact.

3 Présentation des principaux acteurs identifiés

3.1 Département des Arts, des Sport et du Tourisme – Department of Arts, Sports and Tourism

▪ Statut juridique

Le Département des Arts, des Sports et du Tourisme a été créé en juin 2002 succédant à l'ancienne structure responsable du tourisme, des sports, des arts et de la culture. Le département est structuré en trois pôles, chargé respectivement du tourisme, du sport et de la culture et des arts.

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Le Département des Arts, des Sports et du Tourisme est un organisme public. Parmi les institutions culturelles nationales, certaines sont intégrées au Département le musée national – *National Museum of Ireland* (NMI) – la bibliothèque nationale – *National Library of Ireland* (NLI) et les archives nationales – *National Archives* (NA).

Par ailleurs, il contrôle, via un directeur qu'il désigne, d'autres institutions culturelles : la *National Gallery of Ireland* (NGI), du *National Concert Hall* (NCH), de l'*Irish Museum of Modern Art* (IMMA), de la *Chester Beatty Library* (CBL).

Les actions concernant les domaines cinématographiques et musicaux sont déléguées à deux organes spécifiques : l'*Irish Film Board* et le *Music Board of Ireland*.

▪ Missions et compétences générales

Le département a pour principales missions de définir, développer et évaluer les politiques engagées ainsi que de promouvoir, au niveau national et international, l'art irlandais. Les aides visent tant les actions culturelles et artistiques que le soutien aux infrastructures. Les objectifs pour 2003 – 2005, décrits dans le *Mission Statement* du Département des Arts, sont de mettre en place un programme de soutien culturel et artistique (*Arts and Cultural Capital Enhancement Support Scheme* – ACCESS). Le gouvernement souhaite également aider les institutions culturelles à collecter, préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel national.

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique

Plusieurs textes officiels encadrent les politiques culturelles tels que les *Arts Acts* de 1951 et 1973, le *Film Board Act* de 1980 qui a subi des amendements en 1993 et 2000 ainsi que le *National Cultural Institutions Act* de 1997. Cependant, la CESCO y est timidement prévue.

En 2002, suite à la réorganisation de la structure ministérielle, un plan d'orientation a été établi pour une action immédiate et à plus long terme : le *Mission Statement*. En terme d'actions de coopération culturelle, le gouvernement, à travers le département, entend :

- développer l'industrie cinématographique,
- aider les manifestations d'art irlandais à l'étranger,
- soutenir la promotion touristique.

Les accents sont particulièrement portés vers des symboles culturels tels que l'*Abbey Theatre* et le *National Concert Hall*. Le Département maintient ses aides, sous forme de subventions, à l'Arts Council, principal acteur culturel du pays.

Il s'agit aussi, du fait de l'importante diaspora irlandaise, d'œuvrer pour des irlandais qui ne travaillent pas nécessairement en Irlande (ex. : proposer des artistes pour *Sculpture by the Sea* en Australie)

▪ **Types d'intervention et procédures**

Le Département finance, sous différentes formes, des institutions oeuvrant pour la culture, et en particulier l'Arts Council.

L'action du Département se décline ainsi :

- Il signe des conventions culturelles,
- Il définit la mission de l'Arts Council,
- Il octroie une enveloppe budgétaire à l'Arts Council que celui-ci redistribue sous forme de subventions de fonctionnement ou ponctuelles.

Dans le domaine cinématographique, le Département en charge de la culture a pris des mesures d'incitations fiscales en faveur de personnes investissant dans une compagnie de production. Le *Tax Consolidation Act* de 1997 permet en effet aux investisseurs de bénéficier (dans la limite légale) d'un allègement de charges⁷. Une mesure similaire existe dans le domaine musical. Pour bénéficier des avantages fiscaux, les ventes ne doivent pas excéder les 5 000 albums et le projet d'investissement doit être validé par le Département.

L'intervention directe du Département des Arts, du Tourisme et du Sport consiste essentiellement à l'élaboration des conventions culturelles entre différents pays. (Cf exemple)

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Les domaines d'intervention qui se détachent des orientations stratégiques du *Mission Statement* sont le théâtre et la musique.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Certains pays sont plus visés comme les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie, mais il existe aussi des conventions de coopérations culturelles dans différents pays tiers comme la Chine, la Russie, l'Australie ou Singapour.

▪ **Partenaires dans la mise en œuvre**

Le Département des Arts a essentiellement un rôle de décideur. Les partenariats concernant la mise en œuvre n'existent vraiment que sous la forme de financements accordés pour aider les actions concrètes des acteurs. Néanmoins, il existe des partenariats avec le *Cultural Relation Committee* (pour la définition des lignes stratégiques) et avec le Département des Affaires Etrangères (lors de projets spécifiques).

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

Le Département des Arts, des Sports et du Tourisme suit les institutions culturelles qu'il finance par les rapports annuels qu'elles doivent remettre au Département.

▪ **Moyens humains et financiers**

Sur un budget global de 70 millions d'euros et 3 ½ personnes, environ 20 millions d'euros sont dédiés aux infrastructures et 44 millions d'euros pour l'Arts Council. Le budget de coopération culturelle extérieure est d'environ 700 K€, contre 300 K€ jusqu'en 2001, avant l'intégration du Cultural Relation Committee. De plus, le Département alloue ponctuellement des fonds pour l'organisation de manifestations culturelles précises. Par exemple, en 2003 et en 2004 : 2,1 millions d'euros (soit 300 % du budget de coopération extérieure) avaient été alloués⁸ à l'occasion de l'ouverture d'un centre culturel et d'un festival irlandais en Chine. (bien que l'épidémie du SARS ait empêché la mise en œuvre de ce programme)

⁷ Source : site internet du département ministériel

⁸ Source : entretien, mai 2003

▪ Exemples

Par exemple, en 1997, le Département signe une convention de co-production cinématographique avec l'Australie, et le Canada. En 2001, un protocole d'accord a été signé entre la Chine et l'Irlande pour que soit organisé un festival de culture irlandaise dans la République Populaire de Chine, et réciproquement, qu'un festival de culture chinoise se tienne en Irlande. En 2003, a été conclue une convention de coopération culturelle entre l'Irlande et Singapour. Les objectifs⁹ poursuivis sont :

- encourager la coopération culturelle entre les deux pays, par le biais d'échanges d'expériences,
- encourager les possibilités de former, en même temps, des artistes et des administrateurs de chaque pays dans les différents domaines artistiques,
- favoriser les expositions des œuvres des artistes dans chacun des pays.

Fort de ces déclarations, le texte souligne que l'Arts Council d'Irlande examine les projets réalisables entre l'Irlande et Singapour. Ceci souligne ainsi que le Département des Arts intervient peu directement, mais par intermédiaires.

⁹ Source : texte : <http://app.sprinter.gov.sg/data/pr/2003032705.htm>

3.2 L'Arts Council

▪ Statut juridique

L'Arts Council est un organisme autonome, fondé par l'*Arts Act* de 1951.

▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Cet institut est l'instrument gouvernemental de mise en œuvre de la politique culturelle. Son bureau est composé de 12 membres et d'un président nommé par le Ministre du Département des Arts, des Sports et du Tourisme. Par ailleurs, son financement dépend en grande partie du Département des Arts, des Sports et du Tourisme.

▪ Missions et compétences générales

L'Arts Council intervient dans le cadre de l'*Arts Act* de 1951 et 1973.

Il a pour mission de soutenir tous les domaines artistiques : danse, théâtre, littérature, musique, opéra et arts audiovisuels.

- il conseille les professionnels et leurs octroie des bourses,
- il accorde des subventions de fonctionnement et ponctuelles à des acteurs culturels,
- il finance de multiples projets annuels ou pluriannuels d'associations irlandaises.

Afin de remplir sa mission, l'Arts Council poursuit trois grands types d'interventions : l'aide à la production, le soutien des lieux de représentation et les subventions des festivals. Ces trois axes se déclinent ensuite sous la forme de soutien financier, d'information et, dans une moindre mesure, de coopération extérieure. La mission d'information est remplie par une cellule spécifique de l'Arts Council : l'*International Arts Desk*. (cf description en exemple).

▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique

L'action à l'international et envers les pays tiers n'est pas spécifiquement prévue par l'*Arts Act*. Toutefois, il faut noter un changement d'optique concernant la promotion des activités à l'international. Ainsi, l'Arts Council a choisi de limiter les subventions individuelles et cherche plutôt à promouvoir les actions qui s'inscrivent dans un cadre organisationnel international qui profite réellement, et à long terme, aux artistes. L'action CESCO cherche donc à favoriser la mobilité des artistes et les compagnies artistiques, ainsi que le développement de réseaux de professionnels.

Quatre grands axes stratégiques se détachent¹⁰:

- renforcer la capacité des organisations culturelles à identifier les opportunités d'actions à l'international,
- aider les artistes et les organisations à se construire un profil international,
- assurer la communication et l'information pour les artistes à travers la mise en place d'une base de données mondiale et la création de réseaux de partenariats à travers le monde,
- influencer les politiques publiques envers les actions internationales, en coordination avec les agences publiques étrangères.

▪ Types d'intervention et procédures

Aucune intervention ne vise exclusivement la CESCO. En revanche, dans le cadre de l'ensemble de ses actions, certaines peuvent avoir une dimension de coopération extérieure.

¹⁰ Source : site internet <http://www.artscouncil.ie/artspan/objectives/arts5a.html>

L'Arts Council organise son action autour de : l'aide à la production, l'aide aux lieux de spectacle et le soutien aux festivals.

Quel que soit le domaine artistique et le public, l'objectif de l'aide à la production est d'offrir une large gamme de services aux artistes (amateurs et professionnels), meilleur moyen pour concrétiser les carrières des artistes et combler les attentes du public. Cette activité de soutien est onéreuse mais représente une source importante de revenus grâce au sponsoring. L'Arts Council soutient aussi financièrement les organisations qui interviennent auprès d'autres associations culturelles ; qui les aident dans le management et la gestion des relations entre les directeurs de lieux de représentation et les impresario, en Irlande et à l'étranger (cette activité représentant 15,7 % du budget de l'Arts Council). Cette aide financière à la production s'adresse donc tant aux organismes culturels (plus de 500 organisations en 2003 comme l'Arts Center ou Multimedia centers) qu'aux collectivités locales (plus de 31 comtés soutenus en partie dans le cadre de co-financements), qu'aux individus (bourses et prix de création, de formation, de voyage comme le travel and mobility award). L'aide à la production représente 21% du budget de l'Arts Council.

En matière d'information, l'Arts Council publie des livrets cinématographiques, et conseille les artistes. La part CESCO est plus visible dans ce volet d'activité :

- Outre les conseils qu'il donne en matière de coopération européenne, il fait des analyses et des recommandations quant à la CESCO (destinées au Département en charge de la culture, il peut par exemple s'agir de conseiller d'agir dans un pays artistiquement intéressant qui n'est pas exploré en matière de CESCO. Par le passé l'Arts Council a ainsi conseillé de développer des actions avec le Japon,
- Il informe les étrangers qui veulent travailler en Irlande (en particulier les étrangers issus de la diaspora irlandaise, comme en Australie ou en Amérique du Nord).

Les lieux de représentation (théâtres, galeries, centres culturels) sont des lieux privilégiés pour les manifestations culturelles. Le Département des Arts, des Sports et du Tourisme ont conscience qu'un aide directe aux lieux de spectacle serait un moyen efficace de développer leurs prises d'initiative. Ainsi, l'Arts Council soutient financièrement différentes salles de spectacles, à hauteur d'environ 30 % de son budget.

Les festivals ont d'abord été soutenus comme le meilleur moyen de diffusion artistique et comme une source d'activités locales. Les soutiens financiers accordés par l'Arts Council aux festivals est un des volets CESCO les plus importants. En effet, plus les festivals ont de moyens, plus ils invitent des artistes étrangers, plus ils tissent des relations avec des homologues internationaux. En 2003, 137 festivals ont reçu des aides de la part de l'Arts Council, ce qui représente environ 8% de ses dépenses totales.

Les aides accordées par l'Arts Council concernent des projets ponctuels ou pluriannuels. Les procédures varient alors.

Pour des aides ponctuelles, l'Arts Council, fait connaître, en fin d'année, les subventions accordées dans les différents domaines artistiques. Les organisations souhaitant en bénéficier doivent adresser une demande écrite. L'Arts Council s'assure d'abord que le projet d'action coïncide avec ses orientations stratégiques (souvent définies par le Département des Arts). Ensuite, elle considère la qualité du projet et vérifie que le besoin de financement est réel. Les aides octroyées une année ne présument d'aucun renouvellement pour l'année suivante.

Dans le cadre des financements pluriannuels, l'Arts Council travaille par partenariats. Les allocations accordées sont alors directement fonction des objectifs stratégiques poursuivis par l'organisme demandeur, de ses « performances » et des informations qu'il communique. Les accords ne sont pas automatiquement renouvelés mais sont tous renégociés chaque année.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Les trois domaines d'intervention sont mentionnés ci dessus (aide à la production, aux lieux de spectacle et aux festivals), mais tous les arts sont soutenus également : arts du spectacle, cinéma et audiovisuel, musique, etc.

▪ **Pays tiers prioritaires**

L'Arts Council essaye de ne pas orienter son soutien en matière de CESCO en fonction de pays cibles, car il préfère que les acteurs culturels soumettent un projet déjà ancré dans un réseau existant et donc cohérent avec l'activité proposée.

Sans être présentés comme des pôles prioritaires, les pays qui font l'objet des activités les plus nombreuses sont :

- les pays anglophones : USA, Canada, Australie
- l'Afrique (pour des raisons d'aide au développement)
- l'Amérique du Sud (car forte diaspora) même si le soutien est plus rare car peu adapté au formalisme des demandes.
- l'Asie depuis peu (fort budget du Département des Affaires Etrangères car il s'agit d'une priorité commerciale. Une nouvelle ambassade est donc prévue avec une inauguration et un festival d'art irlandais – repoussé à cause de l'épidémie de SARS du printemps/été 2003. Dans ce cas fort heureusement un commissaire d'exposition qui a des priorités artistiques et non pas diplomatiques)

▪ **Partenaires dans la mise en œuvre**

L'Arts Council travaille en partenariat avec l'Agence Régional de Développement en Irlande, et les autorités locales. D'autre part, il œuvre avec son homologue l'Arts Council d'Irlande du Nord.

▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

L'Arts Council est tenu d'émettre un rapport annuel sur ses activités.

▪ **Moyens humains et financiers**

Avec près de 60 personnes et un budget global de 129 millions d'euros sur la période de 3 ans 1999-2001 et en hausse en 2002 (48 millions d'euros pour l'année), la CESCO représente environ 1% du budget avec 3 personnes à temps plein et reste à 70% destinée aux pays européens¹¹.

En 2003, le budget total s'élève à 44 millions d'euros, dont environ 87% provient du Département des Arts, des Sports et du Tourisme. La part restante vient de la Lotterie Nationale¹².

Les moyens sont alloués autour des trois grands domaines d'intervention mentionnés précédemment. En 2002, la plus grande part du budget concerne l'aide à la production puis le soutien des infrastructures et enfin les financements de festivals. Ces trois postes ventilent des actions de tout type et ne permettent pas d'isoler la part concernant les activités envers les pays tiers¹³.

¹¹ Source : entretien mené avec un décideur

¹² Source : site Internet de l'Arts Council

¹³ Source : site Internet de l'Arts Council : <http://www.artscouncil.ie/index.html>

Allocation	% du budget
Production	40%
Lieux de spectacle	31%
Événements et festivals	8%
Autres	21%
Total	100%

- **Exemples**

En matière de politique culturelle internationale, l'Art Council a mis en place un *Infodesk* – bureau d'informations – qui est une base de données regroupant une mine d'informations qui recense les contacts et toutes les opportunités existantes pour les organisations culturelles. Ce bureau d'information renseigne sur les subventions accordées, les opportunités de partenariats pour créer un événement international.

Par ailleurs, *l'International Art Desk* souhaite constituer une « revue d'information artistique internationale » qui rassemble toutes les informations disponibles sur les actions culturelles et les organisations culturelles existantes en Irlande. Elle inclue aussi les productions et événements internationaux (aux Etats-Unis essentiellement) qui concernent l'art irlandais et tous les programmes de coopération et de coproductions internationales

L'Arts Council, en collaboration avec l'Arts Council d'Irlande du Nord, subventionne des actions ponctuelles telles que les festivals comme le festival de Dublin. Cet événement qui rassemble en moyenne plus de 50 000 personnes attire des artistes de pays anglophones. Ainsi, pour la programmation de 2003, des artistes sont venus de Toronto, une troupe de Tel-Aviv (*ITIM Theatre Ensemble & the Cameri Theatre of Tel-Aviv*), une compagnie internationale de danse qui invite des danseurs d'Irlande de pays européens et de pays tiers : Nigéria, Etats-Unis, et de Tel Aviv et une compagnie d'Afrique du Sud. En 2002, le festival avait été marqué par la venue de troupes de New York, de Chicago, d'Afrique du Sud, et surtout de Tokyo. Le festival compte sur des sponsors privés mais reçoit d'importants moyens de l'Arts Council : 550 K€, soit le plus important soutien de festivals dans l'exercice 2003 de l'Arts Council.

En matière de CESCO un seul programme a été identifié de façon claire : Artsflight qui, en association avec Aer Lingus, a permis à 1 000 artistes/créateurs de voyager pour des raisons professionnelles.

3.3 *Département des Affaires Etrangères – Department of Foreign Affairs*

▪ **Statut juridique**

La division chargée des affaires culturelles est appelée *Protocol and Cultural Division*, c'est une division au sein du gouvernement.

▪ **Missions et compétences générales**

La section culturelle du Département des Affaires Etrangères œuvre principalement en collaboration avec le Département des Arts et de la Culture afin de soutenir des projets et de conclure des accords culturels avec des pays tiers. Elle travaille aussi avec le Département de l'Education et des Sciences afin de multiplier les programmes d'échanges universitaires.

▪ **Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique**

La politique culturelle représente plusieurs enjeux pour le Département des Affaires Etrangères. La problématique est d'abord économique : encourager les actions culturelles permet de donner une image dynamique du pays, d'en faire sa promotion auprès des touristes et d'attirer les investisseurs potentiels de pays tiers.

L'aspect diplomatique intervient également. Au sein du Département, le service en charge de la culture, poursuit quatre grands objectifs¹⁴ :

- apprendre la tolérance par la promotion de la diversité culturelle,
- donner une image positive et unie du pays,
- développer les liens existants entre les communautés irlandaises implantées à l'étranger, en particulier celles en Grande Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada et en Australie,
- contribuer au développement d'un patrimoine culturel commun, dans le contexte de l'Union européenne.

La perspective de la présidence de l'Union européenne pour le premier semestre 2004 oriente également les politiques en matière culturelle, et l'Irlande projette d'organiser une série d'événements culturels.

▪ **Types d'intervention et procédures**

Le service culturel soutient les initiatives entreprises par les ambassades : expositions, concerts, lectures, etc.

Il développe et négocie les accords culturels bilatéraux avec d'autres pays – en association avec le Département des Arts, des Sports et du Tourisme.

▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Les interventions du Département des Affaires Etrangères ne concernent aucun domaine en particulier.

▪ **Pays tiers prioritaires**

Aucun pays tiers n'est désigné comme prioritaire, cependant, dans les faits, il s'avère que les actions de coopération sont orientées vers les Etats-Unis.

¹⁴ Source : site Internet du Département des Affaires Etrangères

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

Outre les partenariats avec les Départements des Arts et de l'Éducation, l'action du Département des Affaires Étrangères passe essentiellement par son réseau d'ambassades à l'étranger. Il travaille également avec des organismes dans les pays tiers.

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

Les retours des activités menées par les ambassades sont assez diffus car il est difficile de leur demander de faire des comptes rendus exhaustifs. Il existe toutefois un inventaire (sous forme papier) des actions pays par pays¹⁵.

Par ailleurs, la section culturelle définit, pour chaque objectif, des indicateurs de performance précis destinés à évaluer l'impact de leurs actions. En particulier, on peut citer le nombre de nouveaux accords bilatéraux conclus, les taux de participation ou d'audience de certaines manifestations artistiques.

- **Moyens humains et financiers¹⁶**

La division culturelle du Département des Affaires Étrangères dispose d'une équipe équivalente à 3 ¼ personnes ETP¹⁷. Les moyens financiers accordés à la coopération culturelle sont en baisse par rapport à 2001 (budget de 1,5 M€), mais en hausse par rapport à 2002 (budget de 681 K€). Cette baisse est due à la réorganisation qui a rattaché le Cultural Relation Committee au Département des Arts, des Sports et du Tourisme¹⁸.

- **Exemples**

La service culturel du Département travaille en collaboration avec la Commission Irlandaise Fulbright¹⁹ née des relations historiques et culturelles existantes entre l'Irlande et les États-Unis. Le but de cette commission est de nouer des relations solides entre les deux pays dans les domaines économiques et culturels, sous forme d'accords bilatéraux. La commission Fulbright finance essentiellement des programmes éducatifs, des bourses d'échange, des programmes de formation pour les étudiants. En matière de CESCO, des prix sont distribués aux jeunes diplômés qui manifestent des compétences artistiques exceptionnelles. Cet organisme est financé par les contributions reçues des gouvernements américain et irlandais, ainsi que par les dons privés et les sponsors.

Le Département des Affaires Étrangères mène des actions via ses ambassades. Ainsi, par exemple, à l'initiative de l'ambassadeur irlandais à Singapour, une exposition sur Br McNally a été organisée en coopération entre les deux pays. Le sujet de cette exposition – M. McNally, Irlandais de nationalité mais Singapourien d'adoption – a accéléré les projets de coopération culturelle entre ces deux pays. Au fur et à mesure du développement du projet, la collaboration culturelle a pris forme : le National Arts Council (Singapour) a pris contact avec l'Arts Council afin de conclure un accord culturel. Ces relations entre les deux instituts se sont développées parallèlement à la convention culturelle signée en 2003 entre les deux pays²⁰.

¹⁵ Sources : entretiens, mai 2003

¹⁶ Sources : entretiens, mai 2003

¹⁷ ETP : Equivalent Temps Plein

¹⁸ Voir la présentation du Cultural Relation Committee en 1.3

¹⁹ Cf le site www.fulbright.ie

²⁰ Cf 1.2.1. Exemple

4 Autres acteurs identifiés

Institutions culturelles dépendantes du Département des Arts :

- **Le Cultural Relation Committee (CRC)**

C'est un groupe consultatif, formé d'une vingtaine de professionnels qui se réunissent 4 fois par an, placé jusqu'en 2001 sous la tutelle du Département des Affaires Etrangères, puis en 2002 sous celle du Département en charge de la culture. Il a pour tâche de conseiller les décideurs des orientations à prendre concernant la promotion de la culture irlandaise à l'étranger, dans les domaines du théâtre, de la danse, du film, des arts visuels et de la littérature. Toutefois, sa restructuration récente a ralenti son activité et affaibli son rôle, malgré un budget de 700 K€ alloué en 2003.

- **La National Gallery of Ireland (NGI),**

En plus de son activité nationale, elle mène des opérations relatives à la coopération culturelle avec les pays tiers. Son activité, orientée par les demandes du Département des Arts, est essentiellement tournée vers l'organisation d'expositions, afin de donner une dimension plus internationale à sa structure, mais surtout, afin de mieux mettre en valeur la tradition irlandaise. Ce musée souhaite aussi montrer l'importance des collections traditionnelles irlandaises. Pour cela, il s'appuie sur ses homologues étrangers qui sont la National Gallery de Londres, le Museum of Fine Arts de Boston ou la National Gallery of Art de Washington. Principalement financée par le Département en charge de la culture et quelques fonds privés, la galerie mène en moyenne une quinzaine de programmes par an. Les expositions durent environ 2 à 3 mois chacune, et cherchent à promouvoir l'institution à un niveau international.

La part des initiatives du type CESCO ne peut être distinguée des moyens humains globaux de 150 permanents, 8 contractuels, et environ 80 bénévoles; pour un budget total d'environ 8 millions d'euros²¹.

- **Le National Museum of Ireland (NMI)**

Il fait partie des « Institutions Culturelles » contrôlées par le gouvernement. Le National Cultural Act de 1997 qui définit le statut et les fonctions du NMI prévoit que le comité de direction est constitué de 13 à 15 personnes nommées par le ministre chargé de la culture et précise que le musée a pour mission de promouvoir la culture irlandaise à l'étranger. Outre la mission nationale de conservation le Musée National d'Irlande mène en effet plusieurs actions de communication vers les pays tiers. Pour cela, il se doit de :

- diffuser et promouvoir la collection du musée,
- renforcer les liens entre les musées et les établissements culturels des pays tiers,
- participer et renforcer la participation irlandaise aux projets internationaux,
- entreprendre des activités internationales dans la conservation,
- représenter l'Etat irlandais dans des conférences internationales.

En terme de coopération envers les pays tiers, les actions concrètes relèvent de partenariats avec les autres musées nationaux internationaux.

- **La Chester Beatty Library²²**

Tant un musée qu'une bibliothèque, elle conserve une importante collection de manuscrits arabes, chinois, indiens, japonais, etc. ainsi que des textes anciens de la Bible et des manuscrits chrétiens. Elle organise donc des expositions qui attirent un public international. Bien que la coopération culturelle ne soit pas son objectif prioritaire, la bibliothèque cherche à développer de plus en plus les événements de grande

²¹ Source : questionnaire rempli par l'acteur

²² Source : www.cbl.ie/home/

envergure afin de faire connaître les richesses de sa collection. D'autre part, elle reçoit des expositions organisées par des homologues culturels d'autres pays. Ainsi, elle a accueilli, de juin à septembre 2002, une exposition sur l'écriture du roman *Ulysses* de James Joyce, organisée par le musée Rosenbach et la Bibliothèque de Philadelphie. Cette exposition regroupait plusieurs documents rares conservés par des universités américaines, des bibliothèques anglaises et américaines.

D'autre part, une exposition menée sur Sand Mandala présentée par des moines tibétains a enregistré un important succès : 10% du nombre de visiteurs annuels. La bibliothèque est également présente à certaines conférences sur l'histoire de l'art en Islam ou sur les arts asiatiques par exemple.

▪ **Le musée d'art moderne – Irish Museum of Modern Art**

Il conserve une vaste collection d'art contemporain, mais organise également de nombreuses expositions qui présentent à la fois artistes irlandais et internationaux. Ces actions sont menées dans le cadre d'un programme national, lancé en 1997, de promotion des collections du musée. Dans ce cadre, le musée organise également des conférences et des programmes de formations (visites, symposiums, etc.) sur la création artistique pour tout type de public.

▪ **Irish Film Board**

C'est un organe opérationnel délégué du Département des Arts, du Sport et du Tourisme : les membres de la direction sont nommés par le Département des Arts avec l'accord du ministre des finances, pour une durée de trois ans. Sa mission est la promotion de la création et la diffusion du cinéma irlandais. En 2003, le département lui a accordé environ 10 millions d'euros. Il a pour mission d'aider la production de films irlandais essentiellement sous forme de prêts et de placements en actions pour les producteurs indépendants. Il travaille aussi en collaboration avec des agences d'Etat pour améliorer la promotion et la distribution des films irlandais. La portée des actions est nationale et internationale car le bureau favorise la promotion de certains jeunes producteurs à l'étranger. Cependant, les actions de type CESCA n'ont pu être identifiées précisément.

Budget de l'Irish Film Board (M€)	1999	2000	2001
Département des Arts, du Sport et du Tourisme	1,5	9,1	9,9
Paiements au fonds	0,2	0	0,5
Contribution des diffuseurs	0	0	0,5
Fonds européen de développement régional	4,5	0	0
Autres ressources	0,4	0	0
Total	6,6	9,1	10,9

Sources : Base de données KORDA

▪ **Music Board of Ireland**

C'est un organe de conseil et d'action du gouvernement. Même si son action de coopération culturelle n'est pas encore réellement visible, il a pour mission de conseiller et de mettre en œuvre les stratégies retenues pour développer l'industrie de la musique et son poids dans l'économie nationale. Le Département des Arts est conscient du contraste existant entre le marché intérieur irlandais et la dimension internationale de monde musical. C'est pourquoi, le Music Board assiste et promeut les politiques de marketing international et contribue au rayonnement international de la musique irlandaise. Ses ambitions pour les années à venir sont :

- mener l'industrie musicale irlandaise à un niveau international,
- promouvoir les jeunes talents,
- soutenir financièrement les tournées internationales,

- amener les professionnels et les producteurs internationaux à réaliser de évènements en Irlande,
- faire connaître la musique irlandaise en créant un site Internet consultable partout dans le monde.

Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec l'Arts Council ou l'IDA (agence pour l'investissement en Irlande).

Associations diverses subventionnées par l'Arts Council :

- **Irish Film Centre**

L'institut du film irlandais a pour mission de préserver, faire connaître et promouvoir la culture cinématographique en Irlande. Les objectifs de l'institut sont doubles : il vise à diffuser les productions cinématographiques dans son ensemble, et par son action, à favoriser l'essor du cinéma irlandais. Ses objectifs sont :

- conserver les archives irlandaises selon les critères internationaux,
- proposer au public irlandais un grand nombre de projections de tout type,
- devenir un acteur majeur du monde cinématographique en Irlande.

Le principal financeur est l'Arts Council qui a accordé, en 2002, 550 K€ pour soutenir les programmes éducatifs du centre, par exemple. Les ressources complémentaires à celles du Département de l'éducation, des activités commerciales du centre, sont issues des fonds Europa Cinemas et du sponsor de l'association.

- **Contemporary Music Center**

Le centre de musique contemporaine est une association de 7 personnes – dont 1 dédiée aux actions CESCO – qui, pour un budget de 440 K€²³ met en œuvre des activités de coopération culturelle. Membre de l'Association Internationale des Centres d'Information Musicale (IAMIC), cette organisation mène des actions originales. Agissant souvent seule, de préférence dans les pays du Golfe, elle tente de créer elle-même les occasions de promotion des artistes à l'étranger, sa principale activité. Toutefois, outre ses actions de promotion, ses initiatives concernent également la coopération puisqu'elle assiste les organisations étrangères dans leur recherche de financements pour organiser des évènements artistiques. Le centre de musique est principalement financé par l'Arts Council (enveloppe globale de 331 K€ en 2002), mais est aussi aidé par l'IAMIC et une structure irlandaise nommée Music Network. Il reconnaît toutefois que les actions de coopération culturelle envers les pays tiers ne sont pas faciles à mettre en œuvre car les compositeurs irlandais sont peu nombreux.

- **Irish Traditional Music Archive**

Les archives musicales irlandaises est un centre qui regroupe des enregistrements historiques de chansons ou musique traditionnelles. C'est une association à but non lucratif qui promeut la musique traditionnelle irlandaise. Outre les objectifs de collection et de sauvegarde des archives existantes, l'association a une action de diffusion. Elle organise des diffusions musicales télévisées ou radiophoniques. En matière de CESCO, elle assiste également les producteurs irlandais et non irlandais (en particulier dans les pays tiers où vivent des Irlandais comme les Etats-Unis et l'Australie) à réaliser des enregistrements de musique traditionnelle folklorique.

Ce centre est principalement financé par l'Arts Council d'Irlande (subvention de 330 K€ en 2002) et L'Arts Council d'Irlande du Nord. Néanmoins, il reçoit des subventions de maisons de disques et des dons de particuliers.

²³ Source : questionnaire en ligne

- **Ireland Literature Exchange (ILE)**

Echanges littéraires d'Irlande est un organisme à but non lucratif, financé par l'Arts Councils (175 K€ en 2002) d'Irlande et d'Irlande du Nord, par le CRC (Cultural Relations Committee), par le Département des Arts, du Sport et du Tourisme, et par la Commission des Livres en Langue gaélique. Fondé en 1994, cet organisme mène une réelle action de coopération car ses activités sont destinées aux éditeurs étrangers dans le cadre de traductions en langues étrangères, et aux éditeurs irlandais dans le cadre de traductions en anglais ou en irlandais.

Il a pour principales missions de :

- financer la traduction d'œuvres littéraires étrangères en Irlande, et de proposer des aides à la traduction (depuis 1994, l'ILE a déjà financé la traduction dans 27 pays de plus de 500 ouvrages en 39 langues),
- promouvoir la littérature irlandaise à l'étranger,
- assurer un service d'information aux professionnels concernés par le monde de l'édition,
- participer à des salons internationaux du livre et à des projets littéraires internationaux.

- **Galway Early Music**

C'est une association qui organise chaque année un festival. C'est une structure composée de 5 permanents auxquels s'ajoute une vingtaine de membres stagiaires ou bénévoles lors de l'organisation de l'événement. Avec un budget de 50 K€²⁴, elle cherche à faire connaître la musique irlandaise folklorique, mais ne participe pas à des manifestations hors Irlande. Ce festival est subventionné par des fonds publics (Arts Council, Union européenne, Goethe institut, etc.) et sponsorisé par diverses grandes entreprises privées (Guinness, Coca-Cola, par exemple). Ce festival rassemble des artistes de tous les domaines : musique, arts du spectacle, littérature. En 2003, 400 artistes venus de différents pays tiers (Australie, Canada, Etats-Unis, Jamaïque, sans compter les pays européens), ont rejoint cet événement.

Autres structures:

- **Le Theatre Shop**

Ce théâtre a été créé en 1994. Il a une réelle dimension internationale et souhaite devenir ainsi un interlocuteur privilégié des artistes internationaux. Ainsi, il a pour objectif principal de promouvoir les artistes irlandais sur la scène internationale. C'est pourquoi, chaque année, une conférence se tient en même temps que le Festival du Théâtre de Dublin qui rassemble de nombreux producteurs internationaux. Les rencontres entre les producteurs et les artistes irlandais sont alors facilitées. Les conférences organisées par le Theatre Shop ont ainsi permis à de nombreuses troupes irlandaises de se produire à l'étranger. Outre l'aspect relationnel, le théâtre favorise les échanges de savoir-faire et d'expérience, et permet aux acteurs culturels de se constituer un réseau de connaissances, afin de multiplier les opportunités de tournées à l'international.

Depuis 2000, les échanges culturels avec les producteurs des pays tiers se développent. Ainsi, des échanges récurrents ont pu être établis avec les Etats-Unis, la Chine et la Corée du Sud.

- **The Ireland Funds**

Ce fonds est un fonds mondial qui cherche à regrouper des Irlandais, descendants ou amis d'Irlandais. Le but de ce fonds est de soutenir des programmes en faveur de la paix, de l'art et de la culture, de l'éducation ou de développement. Les actions entreprises ne sont pas spécifiquement des actions CESCO, mais elles témoignent cependant de l'existence d'une certaine coopération internationale entre l'Irlande et des

²⁴ Source : questionnaire rempli par l'acteur culturel

pays tiers, en matière de culture. Le fonds est effectivement présent dans tous les continents : Etats-Unis, Australie, Japon et Nouvelle Zélande.

Le fonds finance des opérations telles que l'ouverture d'un centre culturel pour enfants en Irlande. Il a aussi permis la rénovation de monuments historiques tels que *Castletown, Doneraile Court et Damer House*.

- **Irish Writers Centre (IWC)**

Le centre des écrivains irlandais est une organisation chargée de promouvoir la littérature irlandaise. Elle a une action nationale en organisant des lectures d'auteurs irlandais et des rencontres avec eux et une action à l'international via un programme d'échange. En 2003, l'IWC, en collaboration avec la fondation James Joyce de Sydney, a permis à deux auteurs de se rendre à Sydney pour un festival réunissant des auteurs, et de rester deux semaines dans des centres culturels. En échange, deux écrivains australiens (un auteur dramatique et un romancier) sont venus à Dublin. En 2002, un échange similaire a été organisé entre l'Irlande et la Chine.

5 Annexes

▪ Liste des acteurs rencontrés

- Département des Arts, des Sports et du Tourisme :
Mme Christine Sisk ,
Sabina O'Donnel, responsable de l'industrie cinématographique
M. Liam Fitzgerald, responsable de la politique muséal

- Arts Council:
Mme Catherine Boothman

- Département des Affaires Etrangères :
M. Sanfey

▪ Bibliographie

- Rapports sectoriels émis par l'Arts Council
- Rapport annuel, Arts Council, 2002
- VIA: information bulletin about international opportunities in the arts and including European cultural information, Arts Council
- Art Matters, Arts Council news bulletin, no. 38
- Local Authority Expenditure on the Arts - A four year perspective, # 1 in Development Resource Documents Series, May, 1999
- The Arts Plan 1999 - 2001: A Consultative Review, # 2 in Development Resource Documents Series, July 1999
- A Comparative Study of Levels of Arts Expenditure in Selected Countries and Regions, # 3 in Development Resource Documents Series, March 2000
- The Creative Imperative, report on support for the individual artist in Ireland, published in conjunction with the Arts Council of Northern Ireland, February 2000
- Awards and Opportunities / Duaiseanna agus Deiseanna , 2001, Brochure outlining awards and schemes available to individual artists and organizations, February, 2000
- About the Arts Council / Eolas i dtaobh na Comhairle Ealaíon, The development agency for the arts in Ireland
- Film in Ireland - the Role of the Arts Council, Erika E King Associates, January 1998
- Annuaire des acteurs culturels en arts vivants et dans le secteur de l'audiovisuel

▪ Sites Internet

- Site Internet du gouvernement irlandais : www.irish.gov.ie
- Site Internet de l'Arts Council : www.artscouncil.ie/
- Site Internet du National Museum : www.museum.ie
- Site Internet du Music Board : www.musicboardofireland.ie
- Site Internet du musée d'art moderne: www.modernart.ie
- Site Internet du festival de Belfast : www.belfastfestival.com
- Site Internet du fonds Ireland Funds : www.irifunds.org/events/conference.asp
- Site Internet de l'Irish Writers Centre: www.writerscentre.ie

- Site Internet de l'Ireland Literature Exchange : www.irelandliterature.com/ie
- Site Internet de l'Irish Traditional Music Archive : www.itma.ie
- Site Internet de l'Irish Film Institute: www.irishfilm.ie